

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1059

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis*) A la fin de la première phrase du quatrième alinéa, le mot : « article » est remplacé par la mention : « I » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.